

PV du comité syndical du 17 avril 2026

Le Conseil Syndical du Syndicat intercommunal des Eaux de Venteuges s'est réuni lors d'une séance ordinaire le 17 avril 2026 à 20 heures 30 suite à la convocation de M. Michel AUBAZAC, Président sortant. Les convocations ont été transmises le 8 avril 2026 par voie électronique

Membres présents : M Michel AUBAZAC, M Christian BARBUT, M Christian BERNARD, M Norbert BERNARD, M Franck GAILLARD, M Roland GALTIER, M Jean-Louis NOTON, M Joël PLANTIN

Monsieur Jean-Louis NOTON a assuré le rôle de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1-Election du Président

M Michel AUBAZAC s'est déclaré candidat. Il a été élu au 1^{er} tour à la majorité absolue

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

2-Fixation du nombre de vice-président(s)

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le comité syndical a fixé le nombre de vice-présidents à 2

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

3-Election des vice-présidents

M Bernard NORBERT s'est déclaré candidat pour le poste de 1^{er} vice-président, il a été élu au 1^{er} tour à la majorité absolue : 8 voix pour

M Roland GALTIER s'est déclaré candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président, il a été élu au 1^{er} tour à la majorité absolue : 8 voix pour

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

4-Composition du Bureau

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de Venteuges au 1^{er} janvier 2026, le comité syndical a décidé que le bureau sera composé :

- du Président
- de deux vice-présidents
- d'un membre

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

5-Election des autres membres du bureau

M Joël PLANTIN s'est déclaré candidat pour le poste de membre du bureau, il a été élu au 1^{er} tour à la majorité absolue : 8 voix pour

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

6-Lecture de la charte de l' élu local

Le président a donné lecture de la charte de l' élu local, elle a été approuvée à l'unanimité.

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

7-Indemnités du président

Vu le CGCT et notamment l'article R 5212-1 du CGCT

Le comité syndical décide de verser 6.69% de l'indice maximal de la fonction publique au Président

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

8-Indemnités des vice-présidents

9	0	0
---	---	---

Le comité syndical décide de verser : 2.68% de l'indice maximal de la fonction publique aux vice-présidents

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

9-Approbation du PV du 6 mars 2026

Le comité syndical approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 6 mars 2026

Résultat du scrutin

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Signature du Président :

Michel AUBAZAC

Signature du secrétaire :

Jean-Louis NOTON